

A.S.M. GYM FORME



Très important : Le certificat médical est à fournir dans les 15 jours (il restera valable 3 ans).

Planning et tarifs saison 2022/2023 *ceci n'est pas une fiche d'inscription*

Pour les non marcoussisiens ajouter 12€ à la cotisation

LUNDI		MARDI		JEUDI		JEUDI		VENDREDI	
1		5		6		10		12	
10h30-11h45	1h15=88€	19h30 - 20h45	1h15=88€	9h20-10h35	1h15=88€	18h-19h	1h=90€	9h45-11h15	1h30=108€
GYM - Salle J Baker		Gym - Mezzanine		GYM - Salle J Baker		ZUMBA Ado - Mezzanine		GYM - Salle J. Baker	
2				7		11		13	
19h-20h	1 h = 70 €			10h45-11h45	1 h = 90€	19h-20h	1 h = 90€	19h00-20h00	1 h = 90€
Gym - Mezzanine				Pilates - Salle J Baker		ZUMBA - Mezzanine		Pilates - Mezzanine	
3				8				14	
20h-21h	1 h = 90 €			13h30-14h30	1 h = 70€			20h00-21h00	1 h = 70€
ZUMBA - Mezzanine				Gym - Mezzanine				Gym - Mezzanine	
4				9					
19h-20h	1 h = 70 €			14h30-15h30	1 h = 90€				
Gym - Mezzanine				Pilate - Mezzanine					

Attestation CE

Informations:

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance " individuelle accident "

Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectifications ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, loi n° 78-17 du 06/01/1978).

Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

J'autorise la section à me prendre en photo et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je pourrai participer et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du Club et de la section.

OUI

NON

Extrait du règlement intérieur :

1- L'adhésion du club implique l'approbation des statuts du Club et de son règlement intérieur, consultables au Siège de l'association. Elle implique des droits et des devoirs

2- L'adhésion n'est effective qu'après avoir Fourni le certificat médical, le règlement de la cotisation, **NON REMBOURSABLE**

3- **L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement.**

4- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent(e) accidenté(e) sera conduit à l'hôpital.

5- L'Association dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vols d'objets personnels

6- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite

ATTENTION: Annulation de l'inscription pour tout document manquant